

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PORTE OCÉANE DU LIMOUSIN

Séance ordinaire du 1^{er} mars 2018

Convocation adressée à chaque conseiller communautaire le 21 février 2018

L'an deux mille dix-huit, le premier du mois de mars, à dix-neuf heures trente minutes, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes Porte Océane du Limousin, dûment convoqués par le Président, se sont rassemblés en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Joël RATIER, Président.

PRÉSENTS

Président

1 RATIER Joël

Vice-présidents

2 ROUGIER Jean-Marie

3 ALLARD Pierre

4 LACROIX Philippe

5 TUYERAS Sylvie

6 DUCHAMBON Jean

7 GRANET Jean-Pierre

8 DARDILHAC Annie

9 VOUZELLAUD Raymond

10 ALLARD Jean-Luc

11 NEBOUT-LACOURARIE Martine

Conseillers communautaires

12 BERTRAND Jacques

13 BRANDY Claude

14 CHAZELAS Laurence

15 COINDEAU Lucien

16 DESROCHES Bernadette

17 GANDOIS Philippe

18 LALANDE Olivier

19 MAGDZIAK Nadia

20 MANDON Francis

21 PFRIMMER-PICHON Joëlle

22 PIERREFICHE Josiane

23 REJASSE Jocelyne

24 SOULAT Annie

25 SOULIMAN-COURIVAUD Aude

26 SOURY Luigia

27 TRICARD Hélène

PROCURATIONS

BEAUBREUIL Bernard, conseiller communautaire, à GANDOIS Philippe, conseiller communautaire

BEIGE Laurence, conseillère communautaire, à DUCHAMBON Jean, vice-président

COUTET Claudine, conseillère communautaire, à DESROCHES Bernadette, conseillère communautaire

GRANET Thierry, conseiller communautaire, à CHAZELAT Laurence, conseillère communautaire

MILOR Isabel, conseillère communautaire, à LACROIX Philippe, vice-président

EXCUSÉS REPRÉSENTÉS

CHALEIX Philippe, conseiller communautaire, excusé représenté par MAGDZIAK Nadia, conseillère communautaire

EXCUSÉS

BALLEY Christine, conseillère communautaire

DELORD Mylène, conseillère communautaire

GUILLOUMY Roger, conseiller communautaire

formant la majorité des membres en exercice.

Olivier LALANDE, conseiller communautaire, élu secrétaire, siège en cette qualité.

Nombre de conseillers en exercice	: 35
Nombre de suffrages exprimés	: 32
Votes pour	: 32
Votes contre	: 0
Abstentions	: 0

2018/033 – VŒU SUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA CARTE SCOLAIRE 2018

Le conseil communautaire,
Réuni le jeudi 1^{er} mars 2018,

- Informé des intentions de l'Education Nationale au plan départemental, quant à la réorganisation de la carte scolaire, qui entraînerait mathématiquement pour plus de 20 écoles la fermeture d'une classe dans le département, à la rentrée prochaine,
- Informé de l'éventualité des conséquences d'une éventuelle fermeture de classes sur Saint-Junien à l'école « République », et des éventuelles fermetures de classes qui pourraient impacter les RPI de Saint-Brice-sur-

Vienne/Saint-Martin-de-Jussac et de Cieux/Javerdat, ainsi que les écoles de Rochechouart, d'Oradour-sur-Glane et de Chaillac-sur-Vienne,

- Prévenu par ailleurs du contenu du comité technique ministériel, qui s'est tenu le 20 décembre, en livrant la dotation de l'académie de Limoges pour la rentrée 2018 qui serait de « 0 » poste et qu'il n'y aurait donc aucune création de postes pour l'académie de Limoges,
- Alerté par les annonces du ministre de l'Education Nationale, qui indiqueraient que les CE1 dédoublés devront être mis en place dans l'académie en REP+ et peut-être en REP, qu'à ce titre, l'administration devrait donc trouver une trentaine de postes pour couvrir cette injonction ministérielle et ce, à moyen constant,
- Ayant pris connaissance des propos récents de l'inspectrice d'Académie, tenus lors d'une réunion de secteur à Saint-Yrieix, affirmant « qu'il fallait faire le deuil des écoles communales et penser autrement « qu'avant »,
- Ayant appris, lors de cette même réunion, que la signature d'une convention de ruralité 2^{ème} génération permettrait de garder des moyens, et qu'à défaut de s'engager dans ce dispositif, la carte scolaire s'appliquerait avec la suppression de 20 postes,
- Conscients que la signature de cette convention de ruralité se traduirait par la constitution de pôles éducatifs territoriaux dans les principales communes, au détriment d'autres communes plus petites,

Exprime en conséquence, sa légitime inquiétude et demande instamment au Ministère de l'Education Nationale de revoir la construction de la carte scolaire départementale, prenant en compte les besoins des territoires et des habitants.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme,
Le Président de la communauté de
communes Porte Océane du Limousin,
Joël RATIER



**REÇU A LA SOUS-PREFECTURE
DE ROCHECHOUART**

LE - 7 MARS 2018



Délibération publiée et certifiée exécutoire
le **09. 03. 2018**

Le Président,

Joël RATIER

